

Séance du 07 avril 2022

<u>Date de convocation :</u> 01/04/2022	L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 14	Sont présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Romain DECOURT, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 12	
<u>Représentés :</u> 2	
<u>Votants:</u> 14	Représentés: Michel CALS par Françoise PONS, Christine GAILLARD par Marie WILTORD RIBOULET

Secrétaire de séance: Michel PERALES

Ordre du jour :

- Tableau de répartition des charges 2022
- Taux des taxes
- Budget primitif 2022 (station-service, SAP, Eau-assainissement, Commune)
- Budget station-service : fixation de la durée d'amortissement des immobilisations
- Achat parcelle chemin de la rivière
- Constitution d'une servitude zone artisanale
- Informations et questions diverses

Le compte rendu du conseil du 09/03/2022 est approuvé à l'unanimité

N°DE 2022 023

Objet: Evaluation des charges transférées - attribution de compensation aux communes membres

Madame le Maire présente au Conseil le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2022.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2022.
- **Approuve** le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

N°DE 2022 024

Objet: Vote des taux de fiscalité directe locale 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

- Foncier bâti = 49,81 %
- Foncier non bâti = 81.92 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Charge** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N°DE 2022 025

Objet: Service à la personne - Vote du budget annexe 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe « Service à la personne » de la commune de Vabre

- Vu le projet de budget primitif annexe « service à la personne » de la Commune de Vabre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, le budget primitif annexe « service à la personne » de la commune de Vabre arrêté comme suit:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- sans section d'investissement

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 83 306.00 Euros

En dépenses à la somme de : 83 306.00 Euros

- **Adopte** le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	11 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	71 550.00
65	Autres charges de gestion courante	56.00
022	Dépenses imprévues	200.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		83 306.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	70 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 304.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		83 306.00

SECTION D'INVESTISSEMENT : Néant

N°DE 2022 026**Objet: Station-Service - Vote du budget annexe 2022**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe « Station-Service » de la commune de Vabre

- Vu le projet de budget primitif annexe « Station-Service» de la Commune de Vabre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, le budget primitif annexe « Station-Service» de la commune de Vabre arrêté comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 737 923.00 Euros

En dépenses à la somme de : 737 923.00 Euros

- **Adopte** le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	610 012.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 460.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	1 065.00
022	Dépenses imprévues	15 481.00
023	Virement à la section d'investissement	19 100.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		651 123.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	50 000.00
70	Ventes produits fabriqués, services	561 000.00
74	Subventions d'exploitation	31 000.00
75	Autres produits de gestion courante	5.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 118.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		651 123.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	65 637.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 761.00

020	Dépenses imprévues	2 100.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 302.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		86 800.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	67 700.00
021	Virement de la section de fonctionnement	19 100.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		86 800.00

N°DE 2022 027

Objet: Eau & assainissement - Vote du budget annexe 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe "eau & assainissement" de la commune de Vabre

- Vu le projet de budget primitif annexe "eau & assainissement" de la Commune de Vabre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve**, le budget primitif annexe "eau & assainissement" de la commune de Vabre

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 965 020.00 Euros

En dépenses à la somme de : 965 020.00 Euros

- **Adopte** le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	87 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000.00
014	Atténuations de produits	14 780.00
65	Autres charges de gestion courante	2 500.00
66	Charges financières	8 500.00
67	Charges exceptionnelles	103 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 000.00
022	Dépenses imprévues	11 821.00
023	Virement à la section d'investissement	85 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 060.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		399 261.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	149 840.00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	1 279.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 338.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	219 804.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		399 261.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	86 000.00
23	Immobilisations en cours	348 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	91 590.00
020	Dépenses imprévues	11 831.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 338.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		565 759.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	338 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 274.00
021	Virement de la section de fonctionnement	85 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 060.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	48 425.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		565 759.00

N°DE 2022 028**Objet: Commune de Vabre - Vote du budget primitif 2022**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune de Vabre.

- Vu le budget primitif de la commune de Vabre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le budget de la Commune de Vabre pour l'année 2022

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 502 779.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 502 779.00 Euros

- **Adopte** le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	395 295.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	466 660.00
014	Atténuations de produits	2 500.00
65	Autres charges de gestion courante	106 950.00
66	Charges financières	6 700.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	500.00
022	Dépenses imprévues	13 679.00
023	Virement à la section d'investissement	335 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 328 784.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 300.00
70	Produits des services, du domaine, vente	206 381.00
73	Impôts et taxes	246 267.00
74	Dotations et participations	375 725.00
75	Autres produits de gestion courante	126 005.00
76	Produits financiers	1.00
77	Produits exceptionnels	3 100.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	172.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	364 833.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 328 784.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	126 124.00
23	Immobilisations en cours	886 350.00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 800.00
020	Dépenses imprévues	17 791.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	113 930.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 173 995.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	298 936.00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000.00
23	Immobilisations en cours	21 281.00

10	Dotations, fonds divers et réserves	48 254.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	218 324.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	335 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 173 995.00

N°DE 2022 029

Objet: Budget eau & assainissement - Remboursement anticipé du prêt n°3374502311

- Vu le budget primitif annexe "eau et assainissement"

Sur proposition de M. Michel PERALES, adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de procéder à la date du 30/06/2022, au remboursement anticipé du prêt n°3374502311 souscrit auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées aux conditions fixées dans le contrat de prêt :

au 30/06/2022

Capital : 67 139,79 €

Indemnité financière : 2 584,88 €

Indemnité de Gestion : 430,81€

Total à rembourser : 70 155,48 €

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

N°DE 2022 030

Objet: Commune de Vabre : autorisation donnée au maire pour signer un avenant au marché d'aménagement bourg centre

Dans la délibération du 23/09/2021, il a été attribué le marché de travaux pour les 2 lots de l'aménagement bourg centre.

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires suivantes concernant le lot n°1 :

- Réalisation d'une clôture
- Construction d'un mur en pierre à la place d'un mur béton

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 du lot n°1 VRD Maçonnerie pour un montant de 17 191.00 € HT soit 8,28% du montant du marché initial

N°DE 2022 031

Objet: Budget station-service : durée d'amortissement des immobilisations et subventions

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la nomenclature M4,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2023, les investissements d'aménagement de la station service devront être amortis. Elle précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources

destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Madame le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction)
- Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 460€ et qui revêtent un caractère de durabilité sont imputés en investissement et amortis sur une une année.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante,

Madame le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

M4 compte	Libellés compte	Durée en années	Compte amortissement
2031	Frais d'étude (non suivi de travaux)	5	28031
2131	Bâtiments	40	28131
2135	Installation générale, agencement	40	28135
2158	Installations matériel, outillages techniques, autres	10	28158
2183	Matériel de bureau et informatique	5	28183
2184	Mobilier	10	28184
2188	Autres immobilisations corporelles	10	28188

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement qui financent l'acquisition d'un équipement qui sera amorti par la commune, seront amorties conformément à la durée des biens subventionnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'adopter** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- **de charger** Madame le Maire de faire le nécessaire.

N°DE 2022 032

Objet: Achat de la parcelle AZ 285 à M. DUBACQ et Mme RENSNER

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, que suite à des éboulements et vu les fortes pentes, il a été nécessaire de déplacer, à nouveau, l'assise du chemin de la rivière. il est nécessaire d'acquérir auprès de M. DUBACQ Christophe et de Mme RENSNER Karin la parcelle cadastrée section AZ n°285 d'une superficie de 8a 01ca

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle section AZ n°285 appartenant à M. DUBACQ Christophe et Mme RENSNER Karin d'une superficie de 8a01ca
- **Fixe** le prix d'achat à un euros (1euro),
- **Précise** que l'acte sera établi sous la forme administrative,
- **Autorise** M. Patrick PISTRE à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette opération.

N°DE 2022 033TER

Objet: Constitution d'une servitude Zone Artisanale sur parcelle AD 76 - Annule et remplace délibération n°DE 2022 033B pour erreur matérielle

Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur le chemin partant de la boucle de la route de la zone artisanale pour atteindre le terrain face au moulin de courrech. Ce chemin est situé sur la parcelle cadastrée section AD n°76 et appartenant à la SCI de la PRADE.

Cette servitude consiste à un droit de passage réel et perpétuel au profit de la commune sur une longueur d'environ 140 mètres et sur 3 mètres de large, afin qu'elle puisse accéder à la parcelle cadastrée section AD n°81 et appartenant à la commune de Vabre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Informations et questions diverses

- Il est rappelé que les élections présidentielles ont lieu les 10 et 24 avril 2022.
- Le conseil est informé que Mme Marie WILTORD RIBOULET est la référente OPAH au niveau de la commune.
- M. MOULIN RIBERPREY Bernard donne lecture de la proposition de courrier à destination du président de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux concernant les ateliers relais. 12 conseillers acceptent de le signer (1 contre et 1 abstention)
- Mise en place d'une permanence avec la fédération nationale de CDIFF (Centre D'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille) tous les 15 jours les jeudis après-midi.
- Chemin du petit train - viaduc des Labans : Le conseil donne en accord de principe à l'achat du viaduc des Labans si les conditions de gestion et d'entretien n'incombent pas à la mairie.
- Un repas avec les élus et le personnel de la commune est prévu le 22/04/2022

La séance est levée à 21h15